

Compte-rendu des élus Alternative à l'EPEX de la CFVU du 24 février 2022

1) Informations générales

- **Situation en Ukraine** : a priori, pas d'étudiants ou de personnels en Ukraine, mais certains en Russie

- **Rénovation de bâtiments à Cité Scientifique** (notamment P8 et RU Parisel) : perte de salles à la rentrée 2022. Réflexion pour rendre moins compliqué la rentrée avec ces pertes de salles.

- **Certification PIX** en licence (cf. arrêté licence et cadrage formation Université) : situation très variable sur type de formation selon les composantes (4 modalités pratiquées : autonomie, autonomie accompagnée, hybride, présentiel...)

- **Certification langue anglaise** : cadre réglementaire certification obligatoirement en langue anglaise. Aujourd'hui attente réponse conseil d'Etat sur obligation en langue anglaise.

État des lieux : certaines universités y vont, d'autres ne font rien. ULille : Maintien des certifications existantes (CLES, TOEIC). Mise en place pour les autres d'un test en ligne (CLIL) avec un code filière donné par les secrétariat pédagogique. Transmission des fichiers pour les jurys (mais sans effet sur la délivrance du diplôme).

MESRI a envisagé budget 30 euros / par étudiant pour l'année prochaine.

Les étudiant qui passe une autre certification pourront la faire reconnaître.

Intervention pour demander si l'Université va utiliser le CLES ?

Réponse : La direction souhaite valoriser les certifications universitaires.

- **Calendrier sélection Master** : Information par AEF Info, circulaire toujours pas parue.

L'ensemble des VP CFVU. Intervention des VP CFVU auprès de la DGESIP (ministère) pour demander des précisions. Pour l'instant, pas de mise en œuvre tant que la circulaire n'est pas publiée.

Intervention pour confirmer que la proposition de circulaire était passée au CNESER et surtout pour souligner que le calendrier était intenable pour les étudiants comme pour les personnels. Nous avons également demandé si l'Université appliquerait le calendrier (cf. circulaire et pas arrêté ou décret).

Réponse : partage constat calendrier intenable. Décision en Codir après publication circulaire.

- **Proposition d'un groupe de travail (GT) sur le règlement des études.**

- **Création d'un GT pour création d'une enquête en direction des étudiants sur amélioration du 1er cycle** (en réponse à un appel à projet). Les discussions ont conduit à discuter de la création d'une enquête également en direction des enseignants.

2) Modalités d'organisation du CFVU

Présentation : CFVU a des compétences générales : cadre global ; attribution de certaines compétences en absence des élections des conseils (dont maquettes et MCC) ; "condition de vie et de travail" des étudiants.

A terme, les composantes auront la même autonomie que les écoles. Conseils centraux : cadre général mais développement des stratégies dans les composantes.

Intervention pour signaler un certain nombre de contradiction ou d'absence d'information entre les documents présentés et les statuts/RI de l'Université.

RI en cours d'écriture après examen au CA de décembre 2021.

Les élus syndicaux étudiants sont intervenus pour regretter qu'à terme le CFVU n'examine plus les maquettes et MCC (manque de contrôle).

3) Approbation du Procès verbal du CFVU du 27 janvier 2022

Après notre intervention pour quelques corrections de coquilles, soumis au vote.

Unanimité (moins 2 abstentions de l'UNEF)

4) Préparation rentrée 2022-2023

- **Calendrier Universitaire 2022-2023**

Présentation : Éléments de bornage en particulier de dérogation pour certaines formations (Démarrage au 22/08 pour certaines formations). Campus en fête (15/09) et mix-cité (avril) devraient être en partie banalisés pour les L1.

Intervention UNEF : Décalage des rentrée au mois d'août pose problème pour les étudiants.

Unanimité.

- Admission en Master : modification par rapport à la CFVU du 02/12/2021

Présentation : demande de modification du calendrier de la FASEST pour les M2 (suite à une erreur de saisie?).

UNEF présente des amendements pour allonger la période de candidature d'un mois à un mois et demi.

Réponse de la FASEST : cela ne sera pas gérable si on allonge (cf. silence vaut accord).

Vote sur les amendements : 14 contre ; 12 pour (élus étudiants et nous), 1 abstention

Intervention pour dire que nous comprenons les problèmes des collègues et administratifs. Il faudrait une réflexion sur un cadrage non sur des dates mais des délais d'ouverture des candidatures pour que les étudiants aient le temps de déposer leur dossier de candidature et régler le problème que le silence vaut accord.

Vote sur la modification : 3 abstentions (nous), 5 contre (élus étudiants syndiqués), le reste pour

5) Année universitaire 2021-2022

- Tableau MCC modifiées pour examens de substitution

Présentation : Modalités très variables selon les composantes.

Intervention (avec les élus syndicaux étudiants) pour souligner l'iniquité (notamment pour les étudiants ayant passé les épreuves en décembre et pour les changements de modalités)

Réponse : c'est équitable à partir du moment où les mêmes compétences et connaissances sont évaluées

- Nouvelles formations 2021-2022 (délibération) : DU ENAP

Reporté prochain (CFVU) (cf. délai de présentation des documents?)

- Cadrage dépôt et diffusion des mémoire de master

Présentation : Plateforme PEPITE ouverte depuis mai 2021 à toute l'université ; Charte de diffusion thèse et doctorat revue en juillet 2020 ; Avoir un document cadre des mémoires (partenariat entre SCD et composante) : transmission, mise en ligne ; Plusieurs demandes de composantes qui souhaitaient un cadre commun ; Demande des étudiants de les avoir en consultation.

Intervention pour demander qui fait le travail dans les composantes

Réponse : modalités de dépôt variable selon les composantes (clés USB, espace moodle...)

Proposition amendement (d'autres élus) : Il s'applique à tous les étudiants régulièrement inscrits à l'Université de Lille, "avec accord de la composante", ... (préambule paragraphe 3)

9 abstentions et le reste pour

Vote cadrage : Unanimité

6) Vie Universitaire

- Nouvelle composition de la CHPE (Commission handicap plurielle d'établissement)

Présentation : modification vise essentiellement à intégrer les référents handicaps enseignant et le VP étudiants.

Dépôt de l'amendement suivant : "tout partenaire extérieur privé ou public jugé nécessaire" remplacé par "tout partenaire extérieur public jugé nécessaire, le cas échéant privé s'il n'y a pas d'équivalent dans le public".

Accord de la direction pour l'amendement.

Vote amendement : 2 abstentions le reste pour

Vote composition : unanimité pour moins un contre (UNI)

Discussion pour demander meilleure communication sur les dispositifs pour les étudiants et pour les preneurs de notes (job étudiant... assez mal payé).

7) Subvention Programme régional de formation "se former dans l'enseignement supérieur"

Présentation : formation demandeurs d'emplois. Les différentes universités bénéficient de cette subvention qui permet de financer les parcours de ce public. Concerne le DAEU et capacité en droit, formations diplômantes, formations courtes. Bénéficie d'un parcours sécurisé : bourse de la région.

Dépôt de deux amendements :

Remplacer "l'insertion professionnelle des publics" et "la réponse aux besoins en compétences des entreprises" par "La montée en compétences et connaissances des publics pour une insertion professionnelle réussie". Argumentaire : L'université a pour mission d'aider les étudiants à acquérir des compétences et connaissances pour s'insérer sur le marché du travail et avoir une qualification la plus haute possible pour évoluer dans la carrière professionnelle. Répondre aux besoins des entreprises c'est se cantonner à ce que souhaitent les entreprises. Il est important aussi que les entreprises recrutent des diplômés qui apportent du sang neuf et fassent évoluer les métiers dans les entreprises. De plus si les personnes changent d'emploi elles auront plus de facilité à trouver un autre emploi, ce que freine "l'adéquationnisme" que défend le ministère et la région.

Dans le Volet 3 - répondre aux besoins des secteurs d'activités par le développement d'une offre de formation flexible et courte : remplacer "formation spécifique plus courte (-300 heures) et professionnalisantes" par "formation professionnelle spécifique plus courte (-300 heures)".

Argument : L'université est dans une logique de production et de diffusion des savoirs scientifiques et techniques avec une articulation avec les situations professionnelles. Le terme professionnalisant a entre autre une connotation de développement de la flexibilité des personnes au travail au desirata uniquement des entreprises, ce qui n'est pas la mission des universités.

Vote amendement 1 : 2 abstention (VP), 1 contre (UNI) et le reste pour

Vote amendement 2 : 12 pour 3 contre 14 abstentions (dont VP)

Vote demande de subvention : pour unanimité

8) Conventions

Discussions suite à l'intervention des syndicats étudiants sur la convention entre l'INSPE et la gendarmerie (formation aux questions de sécurité et de défense auprès des futurs CPE et Psy de l'éducation nationale).

Vote convention gendarmerie : 4 abstentions (dont nous) ; 5 contre (syndicats étudiants), le reste pour

Vote autres conventions : Unanimité

9) Questions diverses

Question posée par les syndicats étudiants sur l'utilisation d'une plateforme privée pour le dépôt des projets FSDIE. Bilan FSDIE en septembre et décision collective si on reconduit avec cette plateforme.